

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC-DÉROGATION MINEURE

Le conseil municipal de la Ville de Waterville doit statuer sur une demande de dérogation mineure numéro 2026-02-0007 au Règlement de zonage no. 614 et ce, lors de la séance du **7 avril 2026** à 19 h à l'hôtel de Ville.

Identification du site concerné :

315, rue King Waterville, lot **6 521 122** cadastre du Québec, Waterville dans la zone R-14.

Nature et effets :

Cette demande a pour objet :

D'autoriser l'implantation d'une thermopompe en cours latérale à 1.54 m alors que cela contrevient au règlement de zonage no. 614.

L'article 6.2.3 USAGES ET CONSTRUCTIONS PERMIS DANS LES COURS LATÉRALES

«Dans les cours latérales, seuls les usages et constructions suivantes sont autorisés :

...

11. les thermopompes, les autres appareils de climatisation et de chauffage extérieurs, les réservoirs d'huile à chauffage et les bonbonnes à gaz, à condition qu'ils soient situés à au moins trois mètres de toute ligne de propriété et qu'ils soient dissimulés par une clôture ou une haie dense de manière à ce qu'ils ne soient pas visibles à partir de la voie publique;»

...

Toute personne intéressée peut être entendue, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme, lors de la séance régulière du conseil municipal le **7 avril 2026 à 19 h.**

Hôtel de Ville
170, rue Principale Sud
Waterville (Québec)
JOB 3H0

Donné à la Ville de Waterville, ce 23^e jour de février 2026.



Nathalie Isabelle
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 23 février 2026 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 février 2026.



Greffière-trésorière